



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 01 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024-04

OBJET : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC
ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE POUR LA RESTAURATION COMPLETE DU
RETABLE ET DU TABLEAU CENTRAL DE LA CHAPELLE BAROQUE

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 21

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUÇAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Francis FARGE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240201-B-2024-04-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Page 1 sur 3

B-2024-04

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°B-2023-08 du 02 mars 2023 relative à l'approbation de la demande de subventions pour la réalisation d'une étude préalable aux travaux de consolidation, de sécurisation du retable de la Chapelle Baroque du Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon, inscrit aux monuments historiques,

Considérant, que cette étude a été réalisée en juillet 2023, par Gilles TOURNILLON, conservateur et restaurateur du patrimoine, qui a permis d'établir un constat de l'état du retable, tant sur le plan structurel que sanitaire et d'observer plus en détail la partie sommitale, sujet principal de la préoccupation sécuritaire,

Considérant, la conclusion de cette étude datant du 17 novembre 2023 qui a mis en exergue :

- « Des signes d'affaiblissement de la partie sommitale et notamment son affaissement montrent une dégradation profonde du bois qu'il faut prendre en considération. »
- « Une altération plus importante du registre inférieur entraînant l'affaissement constaté sur les registres supérieurs. Ces altérations sont liées aux colonisations d'insectes xylophages favorisées par l'humidité et le développement de micro-organismes. »
- « Un affaissement n'est jamais bon, car il montre un désordre majeur et provoque la déformation des bois. On ne peut pas présager ou garantir que l'objet ne va pas s'affaisser davantage et l'on ne peut pas faire de pronostics plus précis quant aux risques possibles. »,

Considérant, que pour remédier à cet affaissement et aux risques subséquents, Gilles TOURNILLON propose une restauration complète du retable qui sera effectuée dans son atelier d'ébénisterie, qui consiste :

- Au traitement de désinfestation des bois ;
- À la restauration fondamentale de la structure comprenant le recollage et la stabilisation des fentes et des fractures structurelles ;
- À la reprise des joints entre planches sur les différents panneaux, et le comblement des retraits par la pose de filpots de bois ;
- À la restitution des décors manquants sculptés ;
- Au traitement de restauration des dorures et polychromie ;
- Ainsi que la dépose et la repose de ce retable,

Considérant, le coût total de cette restauration fondamentale, réalisée en atelier de 132 253 € HT, soit 158 703,60 € TTC,

Considérant, que le tableau central de ce retable, intitulé « la sainte Famille », réalisé par le peintre Delpech (père), comme ceux de la Cathédrale d'Apt, doit lui-aussi être restauré, au vu de l'usure de la toile menaçant déchirement,

Considérant, la proposition chiffrée de restauration chiffrée par M. Toshiro MATSUNAGA, restaurateur de tableaux missionné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et ayant déjà restauré l'ensemble des tableaux Delpech de la Cathédrale d'Apt, d'un montant de 27 305 € HT soit 32 766 € TTC, comprenant :

- La stabilisation de la matière picturale ;
- L'élimination du vernis et des repeints ;
- La réintégration des zones lacunaires et des zones de repeints résiduels,
- Et la consolidation du support et le traitement du châssis,

Considérant, le coût total prévisionnel de cette opération complète de restauration du retable et du tableau central Delpech, d'un montant de : 159 558 € HT soit 191 469,60 € TTC,

Considérant, que l'étude préalable réalisée en 2023 a été financée par l'Etat/DRAC au titre de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et par le Conseil Départemental de Vaucluse, au titre du dispositif en faveur du patrimoine,

Considérant, que ces travaux complets de restauration sont dans la continuité de cette étude et peuvent donc bénéficier d'un financement par l'Etat/DRAC au titre de la CRMH à hauteur de 50% et par le Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, à hauteur de 30% plafonné à 100 000 € HT de travaux,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Restauration complète du retable et du tableau central de la Chapelle baroque	Travaux de restauration du retable : 132 253 €	ETAT/DRAC/MH (50%)	79 779 €
	Restauration du tableau Delpech : 27 305 €	CD84 (19%)	30 000 €
		Autofinancement CCPAL (31%)	49 779 €
TOTAL	159 558 €	TOTAL	159 558 €

Sollicite, les aides financières de l'Etat/DRAC – CRMH, à hauteur de 50% du montant HT, soit 79 779 €, et du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du dispositif en faveur du patrimoine, à hauteur de 30% du montant HT maximum plafonné des travaux de 100 000 €, soit 30 000 €, soit 19% du montant total,

Précise, que le budget nécessaire sera inscrit au budget principal 2024 investissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, par le biais d'une ouverture anticipée de crédit,

Autorise, Monsieur le Président à signer les dossiers de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 14/02/2024

B-2024-04

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240201-B-2024-04-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024
Page 3 sur 3

